

L'armistice de Corée

LA convention d'armistice en Corée a été signée à Pan Moun Jom à 10 heures et une minute du matin, le lundi 27 juillet 1953 (heure de Corée). Elle a été signée par le lieutenant-général William K. Harrison, délégué principal de la délégation du Commandement des Nations Unies, et par Nam Il, délégué principal de la délégation de l'Armée du Peuple de Corée et des Volontaires du Peuple chinois. Y ont par la suite apposé leur signature le général Mark W. Clark, commandant en chef pour les Nations Unies, Peng-Teh-huai, commandant des Volontaires du Peuple chinois, et Kim Il Sung, maréchal de la République populaire démocratique de Corée, et commandant suprême de l'Armée du Peuple de Corée. Aux termes de la convention d'armistice, les hostilités ont cessé à 10 heures du soir, le 27 juillet 1953, et la convention a pris effet immédiatement.

Déclaration du Premier ministre

La convention d'armistice est une convention militaire entre commandants militaires. Elle a pour objet de rendre possible un règlement de paix définitif et suppose que ce but sera poursuivi en toute bonne foi. Le Premier ministre, M. St-Laurent, a fait la déclaration suivante sur la signature de l'armistice en Corée:

Le Gouvernement et la population du Canada ont accueilli avec une vive satisfaction la nouvelle que la convention d'armistice avait été signée en Corée. Depuis trois ans, les forces des Nations Unies se battent afin de repousser l'agression déclenchée contre la République de Corée. Pour faire suite aux diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a, peu de temps après l'ouverture des hostilités, engagé pour la durée du conflit une brigade de soldats ainsi que trois destroyers de la Marine royale et des éléments du Corps d'aviation royal canadien. Les Canadiens sont fiers du courage et de la discipline dont nos soldats ont fait preuve au cours de ces trois années. Jamais dans l'histoire, nos soldats, marins et aviateurs ne s'étaient encore battus sur un théâtre si éloigné du sol de la patrie pour défendre cette patrie en même temps que les plus nobles idéaux de paix. Nous n'oublierons pas les sacrifices qu'ils ont faits non plus

que leurs pertes qui sont les pertes de toute la nation.

Nous n'oublierons pas non plus que ces sacrifices et ces pertes sont une partie du prix attaché au vaste effort collectif fourni par plusieurs nations, surtout par la République de Corée et les États-Unis, pour que règne la paix. Nous rendons hommage aux forces alliées qui ont conjugué leurs efforts sous la direction du Commandant unifié.

En intervenant en Corée à l'été 1950, les Nations Unies n'avaient d'autre but que de résister à l'agression déclenchée contre la République de Corée. Ce but est maintenant atteint. Un armistice conforme aux lois de l'honneur vient d'être signé en Corée. Le Gouvernement canadien espère vivement que l'armistice de Corée sera scrupuleusement observé par tous les intéressés et qu'il aboutira à un règlement politique des problèmes de cette péninsule ravagée, et éventuellement à un règlement général des questions en litige dans tout l'Extrême-Orient.

Convocation de l'Assemblée

A titre de Président de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, du Siège des Nations Unies à New-York, fit la déclaration suivante:

L'armistice va mettre fin aux hostilités en Corée. Comme tel, il marque la première étape vers un règlement pacifique dans cette région.

La seconde étape consiste à convoquer de nouveau l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de préparer les voies à la conférence politique recommandée dans la convention d'armistice. Avant que cette conférence puisse avoir lieu, l'Assemblée devra prendre un certain nombre de décisions. De même, de nouvelles mesures de la part de l'ONU s'imposent en vue d'aider les Coréens à restaurer leur pays dévasté.

C'est pourquoi, à titre de Président de l'Assemblée, et conformément à la résolution adoptée par celle-ci le 18 avril dernier, je fais savoir ce soir aux gouvernements des pays membres que l'Assemblée se réunira de nouveau au siège des Nations Unies, le lundi 17 août, afin d'examiner ces divers aspects de la question coréenne.

Bien longtemps avant la conclusion de l'armistice, le principal sujet de contestation était le rapatriement des prisonniers de guerre. Les négociations de trêve entamées le 10 juillet 1951 entre